

STRATÉGIE DE GESTION DES ZONES HUMIDES : VERS UN ESPACE CONCERTÉ



Journée technique d'information et d'échanges

Mardi 5 octobre 2021 à Bron (69)

Contexte

Le SDAGE RMC privilégie les approches préventives de gestion des milieux aquatiques aux approches curatives onéreuses et potentiellement mal adaptées.

La séquence Éviter-Réduire-Compenser est actuellement au cœur des débats. Alors que l'évitement devrait être privilégié, la compensation est souvent retenue, il est alors nécessaire d'anticiper et d'intégrer la gestion des zones humides dans les projets de territoire.

L'outil « Plan de gestion stratégique des zones humides » a été conçu en ce sens. À ce titre, les projets de restauration des zones humides doivent s'intégrer dans ces réflexions globales à l'échelle d'un bassin versant.

Une fois la réflexion à l'échelle globale posée, le gestionnaire doit connaître le fonctionnement des sites dont il a la gestion afin de mieux appréhender les causes des dysfonctionnements observés pour pouvoir ensuite intervenir.

En parallèle de ces démarches, il est nécessaire pour le gestionnaire de bien comprendre son territoire, les acteurs présents et leur positionnement. Il peut pour cela faire appel aux sciences humaines et sociales et notamment au dialogue territorial.



Objectifs

- > Apporter des outils de sciences humaines et sociales en faveur d'une restauration ambitieuse des zones humides
- > Faire un point d'actualité sur la séquence ERC avec un zoom sur les démarches de concertation dans le cadre de la mise en œuvre de mesures compensatoires
- > À travers des retours d'expérience de plans de gestion stratégiques et de programmes de restauration des zones humides, décrire le processus de concertation et identifier les freins et leviers qui entrent en jeu dans la démarche.

Public

Élus, techniciens et chargés de mission des procédures de gestion des milieux aquatiques et des contrats verts & bleus, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales, associations, conservatoires d'espaces naturels, bureaux d'études.

Organisée par :



ASSOCIATION
RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE

[Pour vous inscrire, c'est ici!](#)

en partenariat avec :



avec le soutien financier de :



9H00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9H30 DIALOGUE TERRITORIAL ET GESTION DES ZONES HUMIDES : POUR QUOI FAIRE ?

Les zones humides d'un territoire peuvent concerner de multiples groupes d'acteurs aux intérêts parfois divergents. Le dialogue territorial en amont d'une démarche de restauration permet d'accroître l'adhésion à un projet et d'éviter les futurs conflits, il favorise l'appropriation et l'implication des personnes concernées par le projet. Grâce à une première phase approfondie de construction du cadre du dialogue, les groupes d'intérêts ont la possibilité d'exprimer leurs attentes, leurs besoins et leurs craintes avant de poursuivre vers une seconde phase de co-construction.

> **Cécile BOURBON - Entracte Médiation**

10H15 ET SI LES ZONES HUMIDES ÉTAIENT UN ATOUT POUR MON TERRITOIRE ?

Comment convaincre les acteurs de passer à l'action ? Présentation du livret argumentaire à destination des élus « Et si les zones humides étaient un atout pour mon territoire »

> **François CHAMBAUD - Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**

10H30 RESTAURATION DES ZONES HUMIDES : UN PROJET DE TERRITOIRE

Pour être durable et efficace, la gestion des espaces naturels nécessite d'être portée collectivement par les acteurs du territoire concerné. Or, l'expérience montre que face à la divergence des intérêts, la pédagogie et l'information ne suffisent pas à créer l'adhésion de tous. La concertation est nécessaire pour aboutir à ce résultat. Cependant, la conception et l'animation d'une démarche de concertation ne s'improvisent pas, en particulier lorsque la situation présente un haut niveau de complexité.

> **Delphine DANANCHER & Pascal FAVEROT - Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes**

11H30 RESTAURATION HYDROLOGIQUE DU MARAIS DE VAUX

La restauration hydrologique du marais de Vaux a fait l'objet d'une concertation ambitieuse. Retour sur les différentes étapes du projet au cours des 10 dernières années : relations avec les partenaires, démarches administratives, freins et leviers, premiers résultats et suites à donner.

> **Sylvie DURET - Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes**

12H15 DÉJEUNER

14H00 LES MESURES COMPENSATOIRES : PLANIFIER AU-DELÀ DES OPPORTUNITÉS LOCALES

Lorsque l'évitement ou la réduction des impacts ne sont pas possibles, les mesures de compensations sont mises en place. Point sur la doctrine « Compensation » et illustration avec des retours d'expérience : plan de gestion stratégique, planification des mesures compensatoires, communication avec les élus...

> **Joris BIAUNIER - CEREMA**

14H45 DE LA FICHE ACTION À LA MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE : QUELS FREINS ?

Sur le bassin versant de la Romanche, un plan de gestion stratégique des zones humides a été mis en place autour d'enjeux complexes : domaine skiable, site Natura 2000, tourisme... Les fiches actions ont été faites en concertation avec les acteurs du territoire. Pourtant, la mise en œuvre s'avère très délicate.

> **Lucille DELACOUR - Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère**

15H30 CARTOGRAPHIE DE L'ESPACE HUMIDE DE RÉFÉRENCE : UN ESPACE DE PARTAGE ET DE RÉFLEXION

L'espace humide de référence apporte une information pertinente pour analyser l'occupation du sol, évaluer les pressions sur les fonctions et les services rendus par les milieux humides pour construire les plans de gestion stratégique. Il apporte des arguments de vigilance quant aux modifications du territoire. Pour les mesures compensatoires, l'espace humide de référence et la qualification de ses fonctions offrent des applications pour une localisation judicieuse et viennent en appui des besoins des pétitionnaires.

> **Pierre BOUSCARY & François CHAMBAUD - Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**

16H15 PRÉSENTATIONS ET DISCUSSIONS AUTOUR DES PROJETS DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

> Financements des projets de restauration des zones humides

> Projet EMEBIODIV (Outil de connaissance des espaces à enjeu biodiversité en relation avec les masses d'eau)

> **Achille ANDRÉ & François CHAMBAUD - Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**

16H45 FIN DE JOURNÉE

Amphithéâtre Fourvière - Bâtiment 1 - Cerema Centre-Est

Cité des Mobilités
25 avenue François Mitterrand
69500 Bron

[Préparez votre déplacement ici](#)



Venir à la Cité des Mobilités

25, Avenue François Mitterrand
CS 92803
69674 BRON Cedex
Tel : 04 72 14 30 00

◆ De la gare de la PART-DIEU (45 mn)
Sortie "Rhône"

Métro B Direction "Gare d'Oullins"
Correspondance à "Saxe-Gambetta"
(2^{ème} station)

Métro D Direction "Gare de Vénissieux"
Correspondance à "Grange-Blanche"
(4^{ème} station)

Tram T5 Direction "Parc du Chêne-Eurexpo"
Arrêt "Parc du Chêne" (9^{ème} station)

L'entrée de la cité des mobilités est à 50 m de la station

◆ De la gare TGV -
Aéroport Saint-Exupéry (50 mn)

Navette "Rhônexpress" - Direction "Lyon-Centre"
Correspondance à "Vaulx-en-Velin - La Soie"



◆ De la gare de PERRACHE (40 mn)

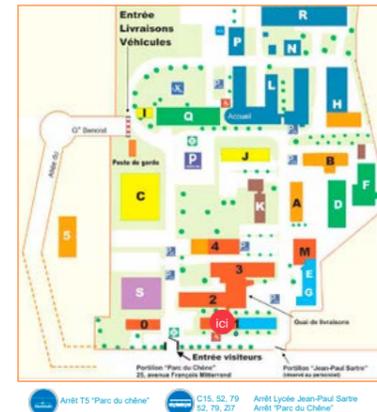
Tram T2 Direction St Priest Bel Air
Correspondance à « Bron Hôtel de
Ville » (14^{ème} station)

Tram T5 Direction "Parc du Chêne-Eurexpo"
Arrêt « Parc du Chêne » (4^{ème} station)

◆ En voiture
Le stationnement avenue François Mitterrand est
gratuit.

Bât.	Service Gestionnaire	Salles	Localisation
0	Cerema	Les Brotteaux	RdC
1	Cerema	Amphithéâtre Fourvière	RdC
		Croix Rousse	1 ^{er} étage
		Les Canuts	RdC
2	Cerema	Frères Lumières	S/Sol
		Les Terreaux	RdC
3	Cetu	Salle 1212	1 ^{er} étage
4	Cerema	Confluence	2 ^e étage
		La Soie	2 ^e étage
B	Cerema	Les Balmes Bellecour Tête d'or	S/Sol 4001 S/Sol 4016
		Les Jacobins	RdC
G	Cetu	Salle G107	RdC
G	Cetu	Salle G2.08	1 ^{er} étage
H	Cerema	Traboules	RdC
J	Cerema	Salle du Rhône	RdC
L	IFSTTAR	Jules Verne	RdC
L	IFSTTAR	Wisner	3 ^e étage
		Montgolfier	2 ^e étage
S	CRICR	L. Armand	2 ^e étage
		Salle du CRICR	RdC
C		Restaurant "Les Baliveaux"	

Cité des mobilités Salles de réunions



INSCRIPTION

> Adhérent sans activité professionnelle 30 €

> Non adhérent sans activité professionnelle 50 €

> Adhérent en activité professionnelle 80 €

> Non adhérent en activité professionnelle 150 €

Pour adhérer, rendez-vous sur le site web de l'ARRA² : www.rraa.org/adherer

Pour vous inscrire, c'est ici!

La préinscription en ligne est obligatoire. Un bulletin d'inscription Word est disponible sur la page de l'évènement pour les agents de collectivités afin de faire établir un bon de commande par vos services administratifs.

Annulation : toute inscription qui n'aura pas été annulée 3 jours avant la date de la rencontre devra être réglée. En cas d'empêchement, une personne inscrite peut être remplacée par une autre au sein de la même structure. Ce remplacement devra être notifié avant la date de la journée.

Évènement organisé avec le soutien technique et financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

